

Le Département agit pour améliorer la sécurité des routes à « faible trafic »

Dans le cadre de sa politique routière, le Département a décidé d'accentuer son effort sur l'amélioration de la sécurité et du confort de circulation des routes dites « à faible trafic » (moins de 500 véhicules / jour). Un budget de 1 000 000 € a été débloqué à cet effet.

Améliorer les conditions de circulation et la sécurité des usagers constitue pour nous une priorité. Même sur les routes à "faible trafic", empruntées souvent par des motards, il est important d'assurer un confort de circulation et de veiller à limiter les accidents. Nous avons entendu les attentes légitimes des motards et nous nous sommes engagés, notamment, à équiper les virages dangereux de lisses motos.

Jean Deguerry, Président du Département

Sandrine Castellano, Vice-présidente du Département en charge des routes et des bâtiments

UN MILLION D'EUROS POUR SÉCURISER LES ROUTES À "FAIBLE TRAFIC"

Ce budget permettra d'alimenter un programme dont les actions principales sont :

- **la pose d'un marquage au sol** sur les routes départementales dont le trafic est supérieur à 300 véhicules/jour pour une meilleure lisibilité, soit environ 240 km ;
- **l'harmonisation des limitations de tonnage pour les poids-lourds** sur les routes départementales concernées, soit environ 100 km ;
- **le traitement de l'écoulement des eaux pluviales**, principalement en zone de montagne, par l'accentuation du travail engagé sur l'entretien des fossés et des aqueducs ;
- **le traitement au lamier des arbres d'alignement** principalement sur les routes étroites, afin qu'ils ne fassent pas « voûte » et ainsi permettent à l'ensoleillement de maintenir les routes sèches ;
- **la pose de murets bas pour permettre la récupération d'éboulis**, en bordure principalement sur les routes de montagne ;
- **le nettoyage et l'entretien des murs de soutènement**, principalement sur les routes de montagne ;
- **la pose de « lisses motos » sous les glissières de sécurité** situées en virages, afin de réduire les conséquences corporelles d'une chute.

ZOOM SUR... LES « LISSES MOTOS »

Sur le budget de 1 M € consacré à l'amélioration des routes à « faible trafic », 100.000 € sont dédiés à l'équipement de virages en « lisses motos », une partie sur le programme initial préparé par le Département, l'autre partie sur le programme complémentaire issu des propositions effectuées par la **Fédération Française des Motards en Colère (FFMC)**, dans le cadre du partenariat souhaité par le Département afin de mieux prendre en compte la problématique « deux-roues motorisés » dans sa politique de sécurité routière.

Une logique d'itinéraire a été retenue afin d'assurer une cohérence d'équipement : la RD 57 a vu son tronçon Les Neyrolles/Brénod équipé de « lisses motos » en 2017, elle verra son tronçon Corcelles/La Balme équipé en 2018. Quatre virages ont été retenus, deux par le Département, deux par la FFMC dont celui en chantier le jeudi 24 mai 2018, sur la RD 57, lieu-dit « En Chérole », sur la commune de La Balme sur Cerdon.

Une programmation pluriannuelle, en cours d'élaboration, permettra progressivement l'équipement de tous les virages.



Les « lisses motos », tout comme les glissières de sécurité qui les supportent, sont des éléments de sécurité dite « passive » ou « secondaire » dont le rôle est de réduire les conséquences corporelles d'un accident de la circulation ; ceci par opposition aux éléments de sécurité dite « active » ou « primaire » dont le rôle est de réduire le nombre d'accidents de la circulation. Les « lisses motos » peuvent également être efficaces pour les cyclistes.

CONTACT PRESSE

**Conseil départemental de l'Ain
Direction de la communication**

Céline Moyne-Bressand

Tél. 04 74 22 98 33

celine.moyne-bressand@ain.fr



www.ain.fr